

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.



La BanaNwel 2023

La Banane - Toutes Voiles Dehors C9G641

Grade 5A – 27 au 30 /12/2023

Le Gosier – Base Nautique, Anse Tabarin

Préambule

Utiliser ce qui suit lorsqu'une règle ne pourra pas faire l'objet d'une réclamation par un participant.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un participant ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre participant pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a). Placer [NP] au début de chaque règle à laquelle cela s'applique.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. Placer [DP] au début de chaque règle à laquelle cela s'applique.

1**REGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021/2024*, incluant les annexes F et FS pour les Kitefoils, l'annexe B pour les Windfoils et l'annexe WF des règles expérimentales World Sailing pour le Wingfoil (<https://arbitrage.ffvoile.fr/media/404a0y3z/annexe-wf-2021-2024.pdf>)
 - 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
 - 1.3 Les règlements fédéraux, ainsi que les règles techniques et de sécurité de kitefoil, windfoil et wingfoil édités par la FFV
 - 1.4 Les règlements de championnat de Guadeloupe de Kitefoils, Windfoils et Wingfoils
 - 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 2**
- INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**
- 2.1 Les IC seront disponibles après 20h00 le 26/12/2023 à sur le site www.labanane.gp/ ou sur demande à contact@labanane.gp .
 - 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
www.labanane.gp/

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse www.labanane.gp/

3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un participant ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les participants

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

4.1 - tous les Kitefoils, Windfoils et Wingfoils

4.2 Documents éligible à inscription:

4.2.1 a) Pour chaque concurrent une Licence Club FFVoile valide :

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

c) une autorisation parentale pour tout participant mineur

d) si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les Kitefoils, Windfoils et Wingfoils admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur <https://labanane.gp/>, avec les droits requis, par virement sur :
IBAN : FR62 2004 1010 1802 0096 2K01 524
Jusqu'au 25/12/2023

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un Kitefoil, Windfoil et Wingfoil doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : à l'appréciation de l'organisation.

Droits à payer

5 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Toutes classes	80 € (30€ pour 1 Journée)

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les Kitefoils, Windfoils et Wingfoils doivent d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice fournira des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.



7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Sans objet

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
26/12/2023	17h00	21h00

8.2 Sans Objet

8.3 Jours de course : Les jours de courses seront définis dans les IC

8.4 Le nombre maximum de courses consécutives par division/catégorie est de 6.

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
Kitefoil	7 dont un raid	3	4
Windfoil	7 dont un raid	3	4
Wingfoil	7 dont un raid	3	4

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévue à 10h00 le premier jour 9h30 pour les jours suivants

8.6

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 [DP] Les Kitefoils, Windfoils et Wingfoils doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 27/12/2023 de 07h30 à 9h00.

9.2 Les Kitefoils, Windfoils et Wingfoils peuvent être contrôlés à tout moment.

9.3 Sans objet

9.4 [DP] Les Kitefoils, Windfoils et Wingfoils doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

9.5 [DP] **Matériels de sécurité** : Les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

Pour les Kitefoils :

- Le port du casque conforme à la norme NF, est obligatoire depuis le décollage de l'aile jusqu'au retour à terre.
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité 50N conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.
- Un déclencheur et un libérateur fonctionnels, conformes aux recommandations FFVoile actuelles.
- Un dispositif coupe-ligne adapté aux conditions de compétition.

Pour les Windfoils et pour les Wingfoils :

, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Le port du casque conforme EN 1385
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.
- Pour les wingfoil un leach de voile est obligatoire

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT[DP]

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de 8 kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(a) et (b). A l'exclusion du harnais de rappel ou de trapèze et des vêtements (y compris les chaussures) portés seulement au-dessus du genou.

- 11** **LIEU**
11.1 L'Annexe à l'AC « *Lieu de l'épreuve* » fournit le plan du lieu de l'épreuve ainsi que les zones de mises à l'eau et de sortie.
11.2 L'Annexe à l'AC « Zones de course » indique l'emplacement des zones de course.
- 12** **LES PARCOURS**
L'Annexe à l'IC « Parcours » indiquent les parcours situés dans les zones de course ainsi que les zones interdites à la navigation, l'emplacement des pointages officiels et ceux de réductions de parcours
- 13** **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Pour les Kitefoils :
Application de la RCV F4.44 s'applique. Le système de pénalité sera défini dans les IC
Pour les Windfoils :
Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°). Le système de pénalité sera défini dans les IC
Pour les Wingfoils :
Application de l'annexe WF. Le système de pénalité sera défini dans les IC
- 14** **CLASSEMENT**
14.1 Le système de classement est le suivant :
14.2 2 courses validées par classe sont nécessaires pour valider la compétition
14.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand de 5 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
Le raid ne peut être retiré
14.4 Sans objet
- 15** **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme la Banane.
- 16** **KITEFOILS, WINDFOILS et WINGFOILS LOUÉS OU PRÊTÉS**
Un bateau loué ou prêté peut porter un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17** **EMPLACEMENTS**
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le [parc à bateaux].
- 18** **PROTECTION DES DONNÉES**
18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres

reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19

ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du kitefoil, windfoil ou wingfoil, la mauvaise navigation d'autres kitefoils windfoil ou wingfoil, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20

PRIX

Les prix seront distribués comme suit : à la discrétion de l'organisateur.

21

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter l'organisation sur contact@labanane.gp



(A supprimer en l'absence de concurrents étrangers attendus)

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES
FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

ANNEXE : Lieu de l'épreuve

Zones de mise à l'eau et de sortie :

Anse Tabarin, Le Gosier
sauf pour les kitefoils qui partiront de la place des Salines

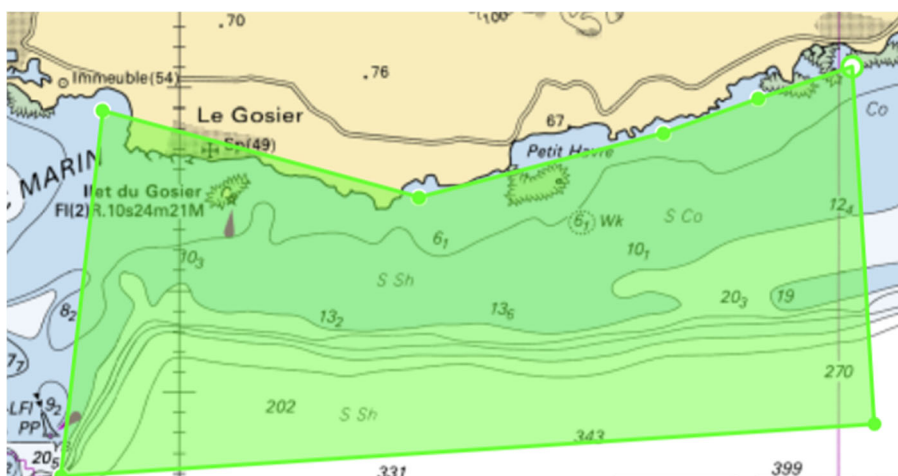
ANNEXE : Zones de courses

La navigation est interdite dans le chenal d'accès au Port de Pointe à Pitre.

Il est à noter également que la position des bouées des parcours peut varier en fonction des conditions météorologiques. Ceux-ci garderont la même forme.

ATTENTION

Les coordonnées données dans les divers parcours sont approximatives



Annexe Parcours : Sera présente dans les IC

